

B. Quelle force ?

Dire que la loi repose sur la force ne suffit pas. Il faut analyser les choses plus en détail afin de comprendre de quelle force il s'agit. D'abord, de qui est-ce la force ? Ensuite, de quel genre de force s'agit-il ? Deux grandes manières de penser ce rapport de force s'offrent à nous. Selon une première interprétation, les lois se maintiennent par la force des faibles. Mais l'interprétation marxiste de l'Etat y voit au contraire la force des forts.

1. La force des faibles (Calliclès)

Partons de l'idée, assez naturelle, selon laquelle les lois visent à éviter l'injustice. Cette idée est d'ailleurs exposée par Glaucon dans la *République* de Platon :

Maintenant écoute ce que je me suis chargé d'exposer d'abord, à savoir quelle est la nature et l'origine de la justice. On répète, en effet, que commettre l'injustice est par nature un bien, et que le fait de la subir est un mal ; on dit aussi que la subir est un mal plus grand que le bien qui consiste à la commettre. Par conséquent, lorsque les hommes commettent des injustices les uns envers les autres, et lorsqu'ils en subissent, et qu'ils font l'expérience des deux, commettre et subir l'injustice, ceux qui sont incapables de fuir le mal et de choisir le bien jugent qu'il leur sera profitable de passer un accord les uns avec les autres pour ne plus commettre ni subir l'injustice. C'est dans cette situation qu'ils commencèrent à édicter leurs lois et leurs conventions, et les prescriptions de la loi furent appelées légalité et justice. Telle est l'origine et l'essence de la justice. Elle tient le milieu entre le plus grand bien, c'est-à-dire l'impunité dans l'injustice, et le plus grand mal, c'est-à-dire l'impuissance à se venger de l'injustice. Placée entre ces deux extrêmes, la justice n'est pas aimée comme un bien mais honorée à cause de l'impuissance où l'on est de commettre l'injustice. Car celui qui peut la commettre et qui est véritablement homme se garderait bien de faire une convention aux fins de supprimer l'injustice ou commise ou subie ; ce serait folie de sa part. Voilà donc, Socrate, quelle est la nature de la justice, et l'origine qu'on lui donne.

Platon, *République*, livre II, 358e-359b

A partir de cette hypothèse, on en conclura naturellement que la justice est en quelque sorte la force des faibles : elle est instituée par les faibles, qui ne sont pas capables de commettre l'injustice, afin de se protéger des forts qui pourraient la commettre et donc les opprimer :

CALLICLES : Mais, selon moi, les lois sont faites pour les faibles et par le grand nombre. C'est pour eux et dans leur intérêt qu'ils les font et qu'ils distribuent les éloges ou les blâmes ; et, pour effrayer les plus forts, ceux qui sont capables d'avoir l'avantage sur eux, pour les empêcher de l'obtenir, ils disent qu'il est honteux et injuste d'ambitionner plus que sa part et que c'est en cela que consiste l'injustice, à vouloir posséder plus que les autres ; quant à eux, j'imagine qu'ils se contentent d'être sur le pied de l'égalité avec ceux qui valent mieux qu'eux.

 Fomesoutra.com
ga soutra !
Docs à portée de main

Platon, *Gorgias*, 483b-483d

On rejoint ici l'idée nietzschéenne d'une morale des faibles érigée en loi. La loi protège le faible du fort, le pauvre du riche : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère » (Lamennais)

Mais peut-on raisonner ainsi abstraitement ? Ne faut-il pas prendre en compte le type de gouvernement et de loi ? Par exemple, peut-on dire que la loi d'un tyran vise à la justice et à l'intérêt des faibles ? Paradoxalement, on peut soutenir que même les dictatures reposent sur les « faibles », sur le peuple. La Boétie, philosophe français du XVI^e siècle (contemporain et grand ami de Montaigne), dans son *Discours de la servitude volontaire*, montre ainsi que le tyran (en l'occurrence, le roi) ne tient son pouvoir que de l'obéissance de ses sujets. Que ceux-ci se révoltent, ou même cessent d'obéir, et voilà notre monarque, dépourvu de tout pouvoir, qui s'écroule comme un colosse dont on aurait sapé la base.

Ce tyran seul, il n'est pas besoin de le combattre, ni même de s'en défendre ; il est défait de lui-même, pourvu que le pays ne consente point à la servitude. Il ne s'agit pas de lui rien arracher, mais seulement de ne lui rien donner. (...) C'est le peuple qui s'assujettit et se coupe la gorge : qui, pouvant choisir d'être sujet ou d'être libre, repousse la liberté et prend le joug⁸, qui consent à son mal ou plutôt le pourchasse. (...)

Ce ne sont pas les armes qui défendent un tyran, mais bien toujours (...) quatre ou cinq hommes qui le soutiennent et qui lui assujettissent tout le pays. Il en a toujours été ainsi que cinq à six ont eu l'oreille du tyran et s'y sont approchés d'eux-mêmes ou bien y ont été appelés par lui pour être les complices de ses cruautés, les compagnons de ses plaisirs. (...) Ces six en ont sous eux six cents qu'ils dressent (...); ces six cents en tiennent sous leur dépendance six mille qu'ils élèvent en dignité, auxquels ils font donner, ou le gouvernement des provinces, ou le maniement des deniers publics. (...) Et qui voudra en suivre la trace verra que non pas six mille, mais cent mille, des millions tiennent au tyran par cette filière et forment entre eux une chaîne non interrompue qui remonte jusqu'à lui. (...)

C'est ainsi que le tyran asservit les sujets les uns par les autres. Il est gardé, par ceux desquels il devrait se garder.

Etienne de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire* (1548)

Selon cette idée, il faut donc considérer que tout peuple est responsable de son oppression. Les Français étaient responsables de la monarchie, les Russes de Staline, les Irakiens de Saddam Hussein. Il y a une part de vérité dans cette idée : tout dictateur ne peut se maintenir que par une certaine connivence du peuple. Celui-ci pourrait toujours, en effet, se révolter.

2. La force des forts (Marx)

La philosophie marxiste offre une toute autre vision des choses. Tout d'abord, elle rejette l'idée platonicienne selon laquelle la loi vise à réaliser la justice. Par conséquent l'argument de Calliclès perd tout fondement. De plus, si l'Etat n'est que l'instrument au service de la classe dominante, sa force n'est pas celle des faibles mais celle des forts, c'est-à-dire des riches. Pour Marx, les choses sont donc très claires : la loi est l'expression politique d'un rapport de force économique. La loi tire donc sa force d'un rapport de domination économique. D'ailleurs c'est seulement quand ce rapport économique se modifie que la loi change de manière significative – au moyen d'une révolution qui transforme la nature de l'Etat lui-même.

⁸ Joug : pièce de bois qui pesait sur le dos des bœufs pour accrocher la charrue. Au sens politique, synonyme de « fardeau », « soumission ».